

# SOMMAIRE DE L'EXAMEN DE PROJET D'EDC :

## Projet extracôtier Johan Sverdrup

<b>Description du projet</b>	Projet extracôtier Johan Sverdrup
<b>Parrain</b>	Lundin Petroleum
<b>Pays</b>	Norvège
<b>Catégorie de projet</b>	A
<b>Exportateur canadien</b>	Divers exportateurs canadiens
<b>Description des biens d'équipement et services</b>	Vente de biens et services canadiens
<b>Produit d'EDC</b>	Financement de projets
<b>Date de publication sur le site Web d'EDC (jj-mm-aa)</b>	27/04/2016
<b>Date de la signature (jj-mm-aa)</b>	27/06/2016

### Catégorie du projet

Le projet vise l'exploitation de pétrole et de gaz naturel à 155 km de la côte de la Norvège, sur une superficie d'environ 200 km<sup>2</sup> et dans des eaux d'une profondeur de 110 à 120 m. L'infrastructure du projet comprend quatre plateformes, trois installations sous-marines, deux pipelines d'exportation ainsi que des câbles d'alimentation reliés à la terre ferme. Le premier pipeline d'exportation, qui transportera le pétrole, aura une longueur de 274 km et aboutira au terminal existant de Mongstad, tandis que le deuxième, qui transportera le gaz naturel, s'étendra sur 156 km jusqu'à un pipeline existant près de Kårstø. Quant à eux, les câbles d'alimentation mesureront 200 km et seront reliés au réseau électrique national à Kårstø. La durée du projet est estimée à 50 ans, et selon les modèles, les réserves récupérables totaliseraient de 1,8 à 2,9 milliards d'unités équivalentes à des barils de pétrole (95 % de pétrole et 5 % de gaz naturel). Le projet a été classé dans la catégorie A. (Les définitions des catégories de projet se trouvent [ici](#).)

### Résumé de l'examen d'EDC

EDC a examiné le projet conformément à sa *Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale* et aux *Principes de l'Équateur*. Son équipe des Services consultatifs environnementaux a conclu qu'il respectait les exigences environnementales applicables du pays d'accueil et les *Principes de l'Équateur*. Pour arriver à cette conclusion, EDC a examiné l'évaluation des incidences environnementales et sociales, divers rapports de contrôle préalable indépendants et les plans de gestion.

## Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

**Biodiversité** : Les pipelines d'exportation et les câbles d'alimentation traverseront d'importantes zones de frai, de croissance et d'alimentation pour les morues, les harengs, les maquereaux et les phoques gris. Par ailleurs, près des points où ils toucheront terre, ils auront une incidence sur certaines zones côtières non protégées, mais généralement précieuses. Sur terre, les pipelines et les câbles croiseront des rivières et des fleuves, notamment l'Arvik, où vivent des espèces d'anguille en danger critique d'extinction, ainsi que des zones connues de nidification pour certaines espèces sensibles d'oiseau (courlis cendré, vanneau huppé). Étant donné la nature du projet, ces effets devraient se limiter à la période de construction.


**Mesures d'atténuation prévues** : Pour atténuer l'incidence du projet sur la biodiversité, le parrain en réduira autant que possible l'empreinte environnementale. À cette fin, il emploiera des techniques qui accéléreront la construction de sorte à réduire la durée des effets; il évitera de construire pendant les périodes sensibles, comme celles de frai et de nidification; il mettra en place des mesures pour prévenir l'envasement des eaux douces; il exercera des activités de remise en état des terres; et il participera à des programmes régionaux de surveillance de la biodiversité. Les espèces et les habitats sensibles seront surveillés et gérés conformément à la loi sur la gestion de la nature de la Norvège (2009).

**Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours** : Comme tout autre projet d'exploitation extracôtière d'hydrocarbures, le projet présente des risques d'éruption de puits et de rupture de pipeline, événements qui entraîneraient des incidents de santé et sécurité au travail (SST) et nuiraient à l'environnement. Ces risques ont été étudiés en détail dans des évaluations quantitatives, des analyses de vulnérabilité et des modèles de déversement de pétrole, conformément aux lignes directrices nationales et internationales. L'analyse démontre que les risques et les incidences du projet respectent les critères norvégiens et que la capacité d'intervention est suffisante.

**Mesures d'atténuation prévues** : La principale mesure d'atténuation prévue est l'utilisation proposée de 17 systèmes différents d'intervention en cas de déversement. Ceux-ci s'intégreront à deux systèmes de barrière; le premier pourra être déployé dans les 5 heures suivant la détection du déversement, et le deuxième, dans les 41 heures. Dans une optique de prévention des fuites, les pipelines feront l'objet d'un contrôle continu du bilan massique, d'inspections fondées sur le risque, d'imagerie satellite et de survols par la Norwegian Clean Seas Association for Operating Companies (NOFO). En cas d'éruption de puits ou de situation d'urgence sur une plateforme, le parrain du projet a cerné diverses possibilités d'évacuation, renforcées par le fait que les quatre plateformes seront reliées par des ponts.

**Déplacement économique** : Pendant la construction, le projet nécessitera le déplacement temporaire de pêcheurs et aura une incidence sur les voies de navigation aux alentours des plateformes et le long des pipelines d'exportation et des câbles d'alimentation. Sur terre, le projet aura des effets temporaires sur 120 hectares de terres agricoles durant l'installation des pipelines et des câbles, l'établissement des aires de dépôt et la création de routes et de points d'accès provisoires. Le projet est donc susceptible de menacer temporairement les moyens de subsistance des travailleurs saisonniers du secteur primaire de la région. Les conséquences à long terme de l'exploitation se limiteront surtout à la modification de certaines voies de navigation, puisque des zones tampons seront établies autour des plateformes pour des raisons de sécurité.

---



Le travail des pêcheurs ne devrait pas être perturbé pendant l'exploitation, puisque a) les plateformes seront situées loin des zones de pêche fécondes, b) les espèces qui se trouvent dans les environs des plateformes sont communes et ont de vastes habitats, et c) les plateformes et leurs zones tampons représentent une infime proportion des zones où la pêche est permise.

**Mesures d'atténuation prévues :** En vue d'atténuer et de compenser les conséquences potentielles du projet sur les moyens de subsistance dans les régions pertinentes, le parrain utilisera des techniques et des technologies qui accéléreront l'installation des pipelines et des câbles d'alimentation pour réduire la période de construction; il concevra ses installations de sorte qu'elles permettent la pêche au chalut afin de réduire l'incidence du projet sur l'industrie de la pêche et de limiter les dommages au matériel des pêcheurs; communiquera fréquemment avec les associations de pêche et de navigation au sujet des calendriers et des plans de construction; et offrira des indemnisations pour les salaires perdus, conformément aux lois et aux règlements de la Norvège.

**Rejets d'eaux usées et émissions atmosphériques :** Comme d'autres projets d'exploitation extracôtière, le projet entraînera des rejets d'eaux usées et des émissions atmosphériques. Les principaux sujets de préoccupation sont le rejet des produits chimiques qui seront utilisés lors du traitement des pipelines avant l'exploitation, la récupération et le traitement des déblais de forage et des eaux de traitement contaminés, et les émissions de gaz à effet de serre (GES).

**Mesures d'atténuation prévues :** Afin de gérer ces rejets et ces émissions, le parrain du projet n'utilisera que des produits chimiques qui présentent peu de risques ou qui n'en présentent aucun (liste PLONOR), ou encore qui sont jugés acceptables sur le plan environnemental selon les critères de l'UE et de la Norvège. De plus, les déblais de forage et les eaux de traitement seront récupérés et traités au moyen des meilleures techniques disponibles (MTD), puis réinjectés dans les puits ou transportés sur la côte aux fins d'élimination. En ce qui concerne les GES, les émissions du projet auront une intensité de 6,7 kg de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par mètre cube, ce qui est considérablement inférieur à la moyenne du secteur, qui s'élève à 53 kg de CO<sub>2</sub> par mètre cube. Cette faible intensité relative est attribuable à l'utilisation du réseau électrique national plutôt que d'un générateur diesel. Étant donné la façon dont le projet a été conçu et la prise en compte des solutions de remplacement, les émissions annuelles du projet sont estimées à 61 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit une économie relative de 460 000 tonnes par année ou de 19 millions de tonnes pour la durée du projet.

### **Documentation examinée**

Voici une liste indicative des principaux documents examinés conformément à la *Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale* actuelle :

Évaluations des incidences environnementales et sociales (2014)  
Rapports de tiers sur les investissements socialement responsables (2016)

**Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) utilisées par EDC (en plus des critères du pays d'accueil)**

S. O.

---